

**CONTRAT DE VENTE DE MATERIEL GREVE D'UN
CONTRAT DE LOCATION N°**

Entre les soussignés :

Nom du Bailleur Substitué : Geolia Leasing Solutions
Siège social : 4 rue Jacques Daguerre, 92500 Rueil Malmaison
R.C.S Nanterre B 817 390 180 N° Tél. : 01 85 78 06 73

Représenté(e) par : **Antoine d'Hardemare**, agissant en qualité de Président
Ci-après dénommé « **L'Acheteur** »

Et M2M

SASU au capital de 1 200 000 €, dont le siège social est sis 1 Allée de l'Electronique 42 000 Saint-Etienne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro B537376808.
Représentée par : **Monsieur Jean-Fabrice Richard**, agissant en qualité de Président
Ci-après dénommé « **Le Vendeur** ».

D'autre part

Il a été préalablement exposé ce qui suit:

Le Vendeur se propose de vendre à l'Acheteur divers équipements dénommés « l'Equipement » dont la description est précisée aux Conditions Particulières du Contrat de Location et qu'il a préalablement acquis en vue de la revente.

Cet Equipement fait l'objet du Contrat de Location ci-dessus référencé, négocié et conclu entre le Vendeur et un utilisateur ci-après dénommé le « Locataire ». Les caractéristiques du Contrat de Location figurent aux conditions particulières ci-dessous. La condition déterminante de l'intervention de l'Acheteur est de percevoir l'intégralité des loyers dus au titre du Contrat de Location. En conséquence, le Vendeur cède par les présentes aux garanties ordinaires et de droit, les Equipements objets du Contrat de Location et, conformément à l'article 1216 du Code civil, cède sa qualité de partie audit Contrat de Location et transfère, en conséquence, l'intégralité des droits et obligations présents et futurs découlant dudit Contrat de Location, à l'Acheteur, qui l'accepte, à l'exclusion de toutes obligations commerciales et techniques qui restent à la charge du Vendeur et/ou de ses prestataires de services. Le Vendeur garantit que les Equipements objets du Contrat de Location sont libres de tout gage ou sûreté de quelque nature que ce soit, ne font l'objet d'aucune clause de réserve de propriété, et sont vendus ce jour pour le prix visé à ci-dessous.

Le Vendeur déclare que le Contrat de Location transféré par les présentes n'a fait l'objet, totalement ou partiellement, ni de cession, ni de délégation ou nantissement, ni de saisie-attribution ou opposition quelconque et déclare avoir la pleine capacité juridique à l'effet de la conclusion des présentes.

CONDITIONS

1) CONTRAT DE LOCATION

Nom du Locataire :

Tésté \$21 alléé 4Ã© vil

Siège social :

Date de la signature du contrat

Durée du contrat de location :

du

au

Echéancier des loyers :

Loyers H.T.

euros T.T.C.

euros

Payables terme A Echoir

Lieu d'installation

2) ASSURANCE DOMMAGE SOUSCRIPTEUR :

3) VENTE DE L'EQUIPEMENT

Désignation : selon contrat n° ..

FS2018060173

4) REVENTE DE L'EQUIPEMENT

Date de la revente

Prix H.T.

euros

Fait en 2 exemplaires

10/08/2018

A Rueil Malmaison

Le

Le Vendeur :

L'Acheteur

Cachet et signature

Cachet et signature